

■ VAL-DE-REUIL - À l'occasion de la journée des droits de l'enfant **Les élus passent dans les classes**

Ce lundi, pendant que les élus du conseil municipal visitaient les autres établissements scolaires, Marc-Antoine Jamet, le maire de la ville, s'est rendu à l'école primaire Léon Blum pour le 52^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'enfant, anniversaire célébré dans les écoles depuis son premier mandat en 2001.

Le but est de rappeler leurs droits aux enfants de la classe de CM2. Avec eux Marc-Antoine Jamet a évoqué le droit « d'être éduqué », « de rêver » ou encore « de s'amuser ». Le maire en a profité pour donner un cours d'éducation civique aux élèves. Un cours dans lequel il a expliqué aux enfants ce qu'était un maire, un conseil-



Préparés par leurs enseignants, les élèves ont pu poser leurs questions sur les droits des enfants.

ler municipal...

119

Ce moment de rencontre est aussi un moment de préven-

tion concernant les violences dont peuvent être victimes les enfants. L'élue en a profité pour rappeler le numéro 119 qui est le numéro d'appel gratuit et anonyme à retenir

si vous êtes victime ou témoin de mauvais traitements.

La nouvelle problématique des dangers du numérique a également été abordée.

Antoine Tortosa

La déclaration universelle

En 1959 les Nations Unies adoptent à l'unanimité des 78 États alors membres de l'organisation, une Déclaration des droits de l'enfant. C'est une Déclaration qui comporte dix points fondamentaux dont le droit d'être nourri, soigné et aimé, le droit d'être informé et de donner son avis ou encore le droit d'être respecté et d'avoir une vie privée.